

Au sommaire

- 5 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Emprunt / Prêt. Évolutions du dispositif *MaPrimeRénov'*
Environnement. Aide pour la prévention des désordres liés au phénomène de retrait gonflement des sols argileux
- 8 ENTREPRISE**
Liquidation judiciaire. Ouverture d'une procédure de liquidation à l'encontre de l'avocat cumulant les modes d'exercice de son activité
- 9 FAMILLE - PATRIMOINE**
Concubinage. Créances entre concubins : attention à la prescription
- 10 FISCAL**
Mutation à titre onéreux. DMTO : précisions relatives aux conditions d'exonération des primo-accédants
Plus-values. Report d'imposition des plus-values d'apport de titres à une société contrôlée par l'apporteur : mise à jour du BOFiP
- 13 RURAL**
Aménagement foncier. Droit de préemption de la SAFER : nécessité de caractériser l'usage agricole des biens à la date de la vente

À LA Une

Créance de participation : sort des dettes fiscales dues lors de la vente durant le mariage d'un bien acquis avant

Lors de la liquidation d'un régime de participation aux acquêts, convient-il de déduire, dans l'évaluation du patrimoine originaire, l'impôt sur la plus-value et les contributions sociales payés à l'occasion de la cession, pendant la durée du régime, d'un bien qui appartenait à un époux avant le mariage ?

Telle est la question à laquelle répond un arrêt publié de la Cour de cassation du 10 septembre 2025. > **LIRE P. 1**